

sité d'une presse canadienne vraiment catholique ; parce que tels et tels roitelets de village aux idées fausses et aux horizons bornés n'en voulait pas entendre parler ; parce que des politiciens, férus de libéralisme doctrinaire, criaient à l'empêtement, à l'influence indue des « curés » sur certains terrains où, jusque-là, ils avaient semé librement toutes sortes de germes mauvais — on se crut autorisé à mettre en doute la sagesse des autorités ecclésiastiques de ce diocèse et on leur nia, en certains quartiers, jusqu'au droit d'établir, dans le territoire soumis à leur juridiction, un journal qui, se mettant en marge des partis politiques, parlerait, sur toutes les questions de son ressort, en se plaçant au seul point de vue de la vérité catholique et des intérêts de l'Église.

C'était ridicule, mais c'était ainsi.

Depuis lors, les oppositions des ennemis ont dû se faire plus sournoises et plus rampantes. Mais, il en existe encore à côté des préjugés et des ignorances de la masse.

Contre ceux-là, il ne reste qu'à livrer les combats nécessaires. Celle-ci, il faut l'éclairer, dissiper ses préjugés et ne pas cesser de lui rappeler qu'elle a des devoirs certains envers la presse religieuse fondée ici pour défendre la foi, les mœurs, l'ordre social et pour travailler à la réalisation de tout ce qui constitue le vrai progrès.

Il ne saurait être permis à des catholiques d'oublier que le Souverain Pontife et les évêques ont droit au respect et à l'obéissance, lorsqu'ils prennent des mesures destinées à sauvegarder la foi et les mœurs, les esprits et les cœurs des enfants de l'Église.

Quand je lis dans une Lettre Pastorale de mon Ordinaire qu' « il est opportun de créer, dès maintenant, parmi nous, des œuvres de presse qui iront partout seconder l'action de l'Église, « fortifier les convictions, accroître l'esprit chrétien et préserver « les âmes de toutes les influences néfastes qui pourraient peu à « peu les envelopper et les pervertir », je suis dispensé de me poser en critique du jugement que vient de porter l'évêque dont je relève, en ces matières, et je n'ai pas la liberté de trouver mauvais ce qu'il juge bon pour les âmes des autres et aussi pour la mienne. Il me dit qu'il a décidé d'établir ici une œuvre qu'il estime « utile et nécessaire » : ces mots-là ferment toute discussion, arrêtent toutes mes représentations, font cesser toutes mes oppositions et désarment toutes mes critiques. Je ne suis pas chargé d'y voir pour lui ; c'est lui qui est chargé d'y voir pour moi.

Il y a plus encore.

Quand Monseigneur l'Archevêque de Québec — le mien — eut écrit à ses fidèles — à moi, par conséquent — la belle Lettre Pastorale, datée du mois de mars 1907, où se lisent toutes les déclarations et les ordonnances que je viens de rapporter, il